



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2002/15
19 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Dix-septième session

New Delhi, 23-29 octobre 2002

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS
DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES
NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**Rapport du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document expose les principales questions ainsi que les problèmes et difficultés techniques qui ont été identifiés par le Groupe consultatif d'experts (GCE) des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention comme ayant nui à l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I, y compris les problèmes et difficultés particuliers rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore achevé leur communication nationale initiale, conformément aux décisions 8/CP.5 et 31/CP.7. Des informations sur les problèmes et les difficultés rencontrés ont été recueillies dans 81 communications nationales initiales soumises au secrétariat et auprès de nombreuses Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore soumis leurs communications nationales initiales. Le GCE a formulé plusieurs recommandations en vue de surmonter ces problèmes et difficultés.

À la dix-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), les Parties souhaiteront peut-être prendre note du présent rapport et des recommandations qu'il contient afin de recommander, en vue de son adoption par la Conférence des Parties à sa huitième session, un projet de décision sur l'adoption d'un nouveau mandat précisant les tâches qui seraient confiées au GCE pour améliorer la procédure d'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I.

* Ce document paraît après la date prévue, toutes les informations nécessaires n'ayant pas été communiquées à temps.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 – 8	4
A. Mandat	1 – 3	4
B. Objet du rapport.....	4	5
C. Mesures que les organes subsidiaires pourraient prendre.....	5 – 8	5
II. ORGANISATION DES TRAVAUX	9 – 13	6
III. PROBLÈMES ET DIFFICULTÉS AYANT NUI À L'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES INITIALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I.....	14 – 50	7
A. Données et informations	16 – 20	7
B. Méthodes et autres modèles du GIEC	21 – 29	8
C. Arrangements institutionnels, information et constitution de réseaux	30 – 34	9
D. Recherche et observation systématique, éducation, formation et sensibilisation du public.....	35 – 39	10
E. Ressources humaines, techniques et financières	40 – 45	11
F. Problèmes et obstacles techniques particuliers auxquels se sont heurtées les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore achevé leurs communications nationales initiales	46 – 50	12
IV. PROGRAMMES D'APPUI.....	51 – 64	13
A. Niveau de financement	54 – 56	14
B. Coordination	57 – 59	14
C. Leçons de l'expérience acquise	60	15
D. Plans pour l'avenir.....	61 – 64	15
V. RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER LA PROCÉDURE D'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I	65 – 88	16
A. Données et informations.....	66 – 68	16

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Méthodes et autres modèles du GIEC	69 – 72	17
C. Arrangements institutionnels, information et constitution de réseaux	73 – 77	17
D. Recherche et observation systématique, éducation, formation et sensibilisation du public	78 – 80	18
E. Ressources humaines, techniques et financières	81 – 86	18
F. Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales	87 – 88	18
<u>Annexe</u>		
Rapport de la Présidente du Groupe consultatif d'experts		20

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Par sa décision 8/CP.5, la Conférence des Parties a décidé à sa cinquième session de créer un Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) afin d'améliorer la préparation des communications nationales soumises par ces Parties (Parties non visées à l'annexe I). Pour que cet objectif puisse être atteint, la Conférence des Parties a, dans l'annexe de cette décision, donné pour mandat au GCE:

- a) D'échanger des données d'expérience et des informations sur l'établissement des communications nationales, et notamment d'examiner l'expérience acquise au niveau sous-régional, dans le cadre de réunions et d'ateliers suivant des ordres du jour préparés en consultation avec les participants;
- b) D'étudier, selon qu'il conviendra, les besoins et les possibilités en matière de financement et d'assistance technique, et d'identifier les obstacles et les lacunes dans ces domaines;
- c) D'étudier, selon qu'il conviendra, les informations fournies dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I figurant dans l'annexe de la décision 10/CP.2;
- d) D'examiner les activités et programmes mis en œuvre pour faciliter et appuyer l'établissement de communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I, en vue de recenser les lacunes et de formuler des recommandations pour mieux coordonner ces activités et programmes de façon à améliorer l'établissement des communications nationales;
- e) De recenser les difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'application des directives figurant dans l'annexe de la décision 10/CP.2 et l'utilisation des méthodes et des modèles établis par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations à ce sujet;
- f) D'identifier les problèmes d'analyse et de méthodologie, y compris les difficultés techniques liées à l'établissement et à la notification des inventaires des gaz à effet de serre (GES), en particulier les problèmes rencontrés pour améliorer la collecte des données, élaborer des coefficients d'émission et les données d'activité aux niveaux local et régional et mettre au point des méthodes, lorsqu'il y a lieu, afin d'améliorer la qualité des inventaires ultérieurs;
- g) D'examiner les communications nationales, notamment les inventaires de gaz à effet de serre, soumises par les Parties non visées à l'annexe I en vue de formuler une recommandation sur les moyens de surmonter les difficultés liées à l'utilisation des méthodes du GIEC et des directives FCCC relatives aux inventaires figurant dans l'annexe de la décision 10/CP.2 et sur les innovations possibles, et d'établir des rapports à ce sujet;
- h) D'encourager les échanges entre les experts de toutes les Parties.

2. La Conférence des Parties a décidé à sa septième session, par sa décision 31/CP.7, que le GCE continuerait d'avoir pour objectif d'améliorer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Par cette même décision, la Conférence des Parties a décidé en outre que, en plus du mandat figurant en annexe à la décision 8/CP.5 tel que reproduit ci-dessus, le GCE serait chargé d'identifier et d'évaluer les problèmes et difficultés techniques ayant nui à l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I qui ne les ont pas encore achevées, de formuler des recommandations pour examen par les organes subsidiaires, et d'apporter également une contribution au projet de directives améliorées pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

3. Par sa décision 31/CP.7, la Conférence des Parties a en outre chargé le GCE d'organiser deux ateliers en 2002 afin de permettre la mise en commun de données d'expérience pour traiter de façon appropriée les questions exposées au paragraphe 2 ci-dessus.

B. Objet du rapport

4. Le présent document contient un résumé des principales questions et des problèmes et difficultés techniques qui se posent au sujet de l'établissement des communications nationales et de ceux qui ont particulièrement nui à l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I qui ne les ont pas encore achevées (sect. III), ainsi que des activités et programmes qui ont facilité et appuyé l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I (sect. IV). La section V contient les recommandations formulées par le GCE sur les moyens d'améliorer la procédure d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

C. Mesures que les organes subsidiaires pourraient prendre

5. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) voudra peut-être prendre note des informations présentées dans ce document en vue d'améliorer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

6. En particulier, le SBI souhaitera peut-être recommander à la Conférence des Parties un projet de décision contenant des précisions supplémentaires sur les travaux à confier au GCE pour améliorer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

7. Le SBI voudra peut-être aussi examiner les recommandations formulées par le GCE et contenues dans le présent rapport et, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, transmettre ces recommandations au GIEC en vue de l'élaboration de méthodes, d'instruments et de modèles appropriés pouvant être utilisés par les Parties non visées à l'annexe I.

8. Le SBI souhaitera peut-être examiner également les informations contenues dans le présent document et, par l'intermédiaire de la Conférence des Parties, transmettre des recommandations aux programmes d'aide bilatérale et multilatérale pour qu'ils apportent un soutien financier et technique supplémentaire en vue de l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

9. En application des décisions 8/CP.5 et 31/CP.7, le GCE a tenu cinq réunions, chacune immédiatement avant les sessions des organes subsidiaires, et organisé six ateliers¹ entre mai 2000 et août 2002. Les réunions du GCE ont notamment porté sur l'examen des conclusions et des recommandations formulées à l'issue des ateliers du GCE en vue de l'amélioration de l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, sur l'élaboration de plans de travail, sur l'étude des informations présentées dans les communications nationales soumises par les Parties non visées à l'annexe I et sur la préparation des rapports soumis par le GCE aux organes subsidiaires. Les rapports des quatre premières réunions du GCE sont contenus dans les documents FCCC/SBI/2000/16, FCCC/SBI/2001/2, FCCC/SBI/2001/3 et FCCC/SBI/2002/2. Le rapport sur les travaux de la cinquième réunion, joint en annexe au présent document, a été présenté oralement aux organes subsidiaires, à leur seizième session, par la Présidente du GCE.

10. Les six ateliers ont été conduits par les membres du GCE avec l'aide du secrétariat. Leur but était de faciliter l'échange de données d'expérience entre les Parties non visées à l'annexe I, aussi bien dans que entre chaque région en développement, sur la préparation de chacun des éléments des communications nationales de manière à recenser les problèmes et les difficultés rencontrés en matière d'analyse, de technique et de méthodologie et à formuler, en vue de leur examen par les organes subsidiaires, des recommandations sur les moyens de surmonter ces problèmes et difficultés. Au total, 105 experts désignés par 70 Parties non visées à l'annexe I, 9 experts désignés par 8 Parties visées à l'annexe I et 12 représentants de 4 organisations d'aide bilatérale et de 8 organisations d'aide multilatérale ont participé à ces ateliers.

11. Les éléments des communications nationales qui ont été examinés lors de ces ateliers étaient les suivants: inventaires nationaux des GES, évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, recherche et observation systématique, analyse des réductions des émissions de GES, éducation, formation et sensibilisation du public, information et constitution de réseaux, et appui financier et technique.

12. Afin d'analyser les informations relatives à chacun des éléments des communications nationales, le GCE s'est scindé en six groupes spéciaux chargés des questions suivantes: inventaires nationaux des GES; évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et recherche et observation systématique; analyse des réductions des émissions de GES; éducation, formation et sensibilisation du public; information et constitution de réseaux; et appui financier et technique. Animés chacun par un coordonnateur, ces groupes ont analysé les informations présentées dans 81 communications nationales initiales et lors des réunions et ateliers du GCE.

13. Les membres du GCE ont également beaucoup utilisé la liste de diffusion établie et tenue à jour par le secrétariat pour échanger leurs points de vue sur différentes questions concernant

¹ Trois ateliers régionaux, tenus respectivement dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes, ont eu lieu en 2000; un atelier interrégional a eu lieu en 2001 et deux ateliers interrégionaux ont eu lieu en 2002.

leurs travaux. Le GCE a bénéficié de l'appui administratif et technique du secrétariat qui a également préparé ses rapports.

III. PROBLÈMES ET DIFFICULTÉS AYANT NUI À L'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES INITIALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I

14. Conformément à son mandat énoncé dans l'annexe de la décision 8/CP.5, le GCE a examiné les informations contenues dans la première compilation-synthèse (FCCC/SBI/1999/11) et les 50 communications nationales initiales officiellement soumises au secrétariat entre juin 2000 et mars 2001. Un rapport sur ce travail a été établi et soumis aux organes subsidiaires à leur quinzième session (FCCC/SBI/2001/15). Le GCE a présenté dans ce rapport ses conclusions et ses recommandations sur les moyens d'améliorer la préparation des différents éléments d'une communication nationale et notamment des recommandations pour améliorer les directives relatives à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, telles qu'elles sont reproduites dans l'annexe de la décision 10/CP.2 (directives FCCC).

15. Depuis que ce rapport a été établi, le GCE a été chargé par la Conférence des Parties (décision 31/CP.7) de poursuivre ses travaux en vue d'améliorer la procédure d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. À cette fin, il a examiné, en plus des 50 communications nationales initiales déjà présentées, 31 autres communications soumises entre avril 2001 et juin 2002, en application de l'annexe de la décision 8/CP.5. Par ailleurs, le GCE a recensé les problèmes et les difficultés techniques ayant nui à l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I qui ne les avaient pas encore achevées, conformément à la décision 31/CP.7.

A. Données et informations

16. Le problème/obstacle le plus couramment rencontré par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales a été rapporté au manque de données de qualité (qu'il s'agisse par exemple de leur disponibilité, de leur accessibilité ou de leur fiabilité) dans tous les domaines concernés. À ce problème s'est ajoutée l'insuffisance des capacités et des compétences requises pour localiser, recueillir, analyser, manipuler et gérer les données et les bases de données nécessaires à l'exécution des études et analyses demandées.

17. Pour presque toutes les catégories d'émissions et d'absorptions de GES (énergie, procédés industriels, agriculture, changement d'affectation des terres et foresterie, et déchets), la plupart des Parties ont constaté qu'elles manquaient de données d'activité et/ou que ces données présentaient des lacunes. Cela vaut en particulier pour le secteur informel et celui des ménages, ainsi que pour des gaz tels que les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

18. Certaines Parties ont indiqué que faute de données ventilées sur la consommation de combustible dans les secteurs de l'industrie et des transports, il leur avait été difficile d'estimer les émissions provenant de ces secteurs (par exemple, de la combustion de biomasse ou de kérosène), ce qui les avait retardé dans l'établissement de leurs inventaires nationaux de GES.

19. Au sujet de l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, les Parties ont noté que les données nécessaires à l'établissement de modèles d'impact et d'évaluations étaient insuffisantes. Pour évaluer la vulnérabilité et les stratégies d'adaptation, elles s'étaient donc fondées sur des études de sensibilité générale et sur des appréciations d'experts bien que certains experts aient indiqué que cette méthode n'était généralement pas la mieux adaptée à ce genre d'évaluation.

20. De nombreuses Parties ont également observé que l'évaluation des mesures à prendre pour réduire les émissions était entravée par le manque de données et d'informations appropriées. Lorsque des données étaient disponibles, elles ne correspondaient pas au secteur et au pays particulier concernés.

B. Méthodes et autres modèles du GIEC

21. Les Parties ont indiqué dans l'ensemble que les problèmes et obstacles d'ordre méthodologique qu'elles avaient rencontrés en utilisant les méthodes et autres modèles du GIEC venaient de ce que beaucoup des méthodes par défaut proposées par le GIEC ne tenaient pas compte de leur situation nationale particulière.

22. De nombreuses Parties ont également noté que la version révisée de 1996 des Lignes directrices du GIEC (Lignes directrices du GIEC) relatives à l'évaluation des émissions de GES dans certains secteurs n'était pas adaptée à leur situation propre, en particulier dans le secteur du changement d'affectation des terres et foresterie, pour lequel les classifications et les termes utilisés dans les Lignes directrices du GIEC ne correspondent pas aux classifications et aux définitions utilisées par les Parties non visées à l'annexe I. Par exemple, les taux de croissance de la biomasse et/ou les taux d'émission du carbone des sols donnés dans les Lignes directrices du GIEC ainsi que les estimations des fractions de la biomasse brûlées sur site, hors site ou laissées pour décomposition n'avaient pu être utilisées par de nombreuses Parties non visées à l'annexe I.

23. De nombreuses Parties ont aussi éprouvé des difficultés à adapter à leur situation propre les systèmes de classification recommandés dans les Lignes directrices du GIEC pour les animaux et les terres agricoles. Cela a compliqué le choix et l'utilisation de coefficients d'émission par défaut et nuit par conséquent à la fiabilité des résultats dans le secteur de l'agriculture. Des problèmes du même ordre se sont posés pour le calcul des émissions provenant de l'élimination des déchets.

24. L'application et l'utilisation des Directives techniques du GIEC pour l'évaluation des incidences de l'évolution du climat et des stratégies d'adaptation (Directives techniques du GIEC) ont soulevé de nombreuses difficultés liées essentiellement à l'inadéquation des méthodes et des instruments existants, à l'insuffisance des capacités/compétences nationales requises pour l'établissement et/ou l'utilisation de scénarios socioéconomiques et au manque de ressources financières pour réaliser les évaluations.

25. Les méthodes d'analyse proposées par le GIEC dans ses Directives techniques, de même que les instruments d'évaluation intégrée, d'élaboration des politiques et d'aide à la décision mis au point au niveau international ont souvent été jugés incompatibles avec les besoins et les capacités locaux. Les évaluations intégrées et les autres méthodes complexes de diagnostic exigent généralement des informations et des compétences techniques que ne possèdent pas de

nombreuses Parties non visées à l'annexe I. Ces dernières ont été conduites à utiliser des études qualitatives mieux en rapport avec les capacités locales mais sans doute moins crédibles.

26. De nombreuses Parties ont constaté que les difficultés qu'elles avaient rencontrées pour effectuer des évaluations d'impact tenaient essentiellement au manque de modèles et à l'impossibilité de les appliquer. Par exemple, certains pays ont eu des difficultés à choisir et à tester un modèle de la circulation générale qui corresponde bien à leur situation. Le générateur de scénario MAGICC/SCENGEN a dans l'ensemble été jugé peu satisfaisant car il utilise des réductions d'échelle inappropriées. D'autres Parties ont indiqué qu'elles ne possédaient pas les connaissances ou les compétences techniques nécessaires à l'utilisation/application de modèles d'impact aux fins de l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation.

27. La plupart des Parties ont jugé que l'adaptation aux changements climatiques était un problème majeur et ont inclus dans leurs communications nationales une liste de stratégies d'adaptation possibles mais, dans beaucoup de cas, sans les évaluer, les hiérarchiser ni en chiffrer le coût. Cela pourrait venir de ce que les Directives techniques du GIEC ne facilitent pas vraiment le recensement et l'évaluation de stratégies d'adaptation précises et du manque de compétences techniques nationales pour effectuer des analyses des coûts et des avantages des différentes stratégies possibles.

28. D'une manière générale, les options identifiées pour la réduction des émissions de GES n'ont pas été complètement évaluées, faute d'instruments d'analyse communs (de modèles par exemple), d'études précises et de compétences techniques. Par ailleurs, l'absence de modèles/logiciels pour la construction de scénarios, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, a été un sérieux obstacle lorsqu'il s'est agi d'évaluer les options en matière de réduction des émissions de GES.

29. Certaines Parties se sont heurtées à des difficultés lors de la préparation des études techniques parce que beaucoup des méthodes et autres modèles proposés, ainsi que les instructions et la documentation correspondantes, n'étaient disponibles qu'en anglais et que certains experts ont donc eu du mal à appliquer ces méthodes et modèles.

C. Arrangements institutionnels, information et constitution de réseaux

30. De nombreuses Parties se sont heurtées à l'absence de mécanismes institutionnels adéquats et de définitions claires des rôles et des responsabilités des experts et des institutions chargés d'exécuter les études techniques nécessaires à la préparation des communications nationales, ce qui a sérieusement entravé la collecte de données, les échanges d'information et la constitution de réseaux entre les pays, les régions et les personnels des projets.

31. Certaines Parties ont indiqué avoir été gênées par l'absence de coordination effective entre les différents ministères concernés et le manque d'intérêt des décideurs. Dans beaucoup de pays, les comités nationaux des changements climatiques chargés de préparer les communications nationales n'étaient ni actifs ni en état de fonctionner et beaucoup n'avaient pas été investis de l'autorité juridique et institutionnelle requise pour remplir effectivement leur mission; ils n'avaient donc pas suffisamment de motivation pour s'acquitter de leur tâche dans les délais requis. Ils manquaient aussi des capacités humaines nécessaires pour prendre une part active, ne serait-ce que minimale, aux études techniques et en suivre le déroulement, examiner et approuver

les résultats des projets et entreprendre des actions concrètes en vue de la préparation des communications nationales. Dans certains pays, l'exécution des projets a été retardée par la rotation importante des personnels techniques, l'instabilité politique et/ou des changements de direction au sein des institutions chargées de la préparation de la communication nationale.

32. Certaines Parties ont constaté que des mécanismes institutionnels trop faibles, le manque de ressources humaines et de capacités pour procéder à la collecte systématique de données ainsi que l'absence de centres universitaires et/ou de recherche voués à l'étude des changements climatiques, notamment dans les petits pays et les pays pauvres, faisaient qu'il était difficile d'exécuter les activités nécessaires à l'établissement des communications nationales.

33. De nombreuses Parties ont reconnu que l'utilisation des systèmes d'information joue un rôle important dans les inventaires de GES, les évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et l'analyse des réductions des émissions et aussi que le travail en réseau facilite l'accès à des informations à jour et l'échange de données d'expérience sur ces questions. Toutefois, de nombreuses Parties ont constaté que de tels échanges d'information et activités en réseau laissaient généralement à désirer faute de ressources humaines et financières, de données et d'informations suffisantes et de systèmes bien développés capables de recueillir, traiter et tenir à jour ces informations. L'absence des matériels informatiques, des logiciels et des compétences nécessaires à la mise en place et au maintien de moyens télématiques pour des échanges d'informations (ordinateurs, voies de communication) a constitué à cet égard un sérieux obstacle.

34. De nombreuses Parties ont fait observer que le faible rang de priorité accordé aux questions de vulnérabilité et d'adaptation par les responsables politiques aux plus hauts niveaux n'avait pas incité les partenaires concernés à coopérer et à coordonner leurs activités en vue d'évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation.

D. Recherche et observation systématique, éducation, formation et sensibilisation du public

35. Les Parties ont presque toutes souligné qu'elles disposaient de moyens limités pour entreprendre des activités de recherche et d'observation systématique, par exemple pour obtenir, analyser et gérer des données sur les changements climatiques afin de procéder à des évaluations d'impact, d'assurer la détection et la notification rapides des phénomènes climatiques extrêmes et d'établir des prévisions climatiques. Ces limites tenaient essentiellement au manque de moyens financiers et de capacités et compétences humaines ainsi qu'à un soutien technique insuffisant.

36. De nombreuses Parties ont par ailleurs indiqué que le niveau des travaux de recherche exécutés dans les institutions créées à cette fin était faible et/ou en train de baisser. Certaines Parties ont également noté que l'absence de travaux de recherche était encore aggravée par l'irrégularité des observations, le fait que les infrastructures/systèmes de collecte de données étaient dépassés et/ou se détérioraient et l'incapacité d'obtenir, de traiter et de transférer des données d'observation.

37. De nombreuses Parties ont souligné que la question des changements climatiques était nouvelle pour elles et que leurs activités en matière d'éducation, de formation et de

sensibilisation du public dans ce domaine n'étaient pas à la mesure de l'importance qu'elles attachaient à cette question. Certaines ont également indiqué que faute d'experts et de moyens financiers suffisants, elles éprouvaient des difficultés à organiser des ateliers de formation à l'intention de leurs équipes techniques ce qui contribuait aux retards considérables constatés dans la préparation des différentes études techniques (inventaires, réduction des émissions, vulnérabilité).

38. Il a été reconnu qu'il serait crucial, pour l'avenir, d'incorporer la question des changements climatiques aux programmes d'études mais de nombreuses Parties ont précisé qu'elles manquaient des ressources nécessaires. De plus, il n'y avait guère de programmes de sensibilisation et d'éducation suffisamment clairs et ciblés et la formation donnée n'avait qu'une portée limitée.

39. De nombreuses Parties ont noté que la sensibilisation et l'éducation du grand public et des décideurs à la question des changements climatiques étaient minimes, en partie à cause de la place réduite faite à ces questions par les médias locaux, de la relative passivité des organisations non gouvernementales concernées et de l'insuffisance des conseils et matériels techniques disponibles. Dans ce contexte, plusieurs Parties ont indiqué qu'elles manquaient de personnels scientifiques et techniques suffisamment compétents, de décideurs et d'institutions pour conduire des travaux de recherche et de formation sur la question des changements climatiques.

E. Ressources humaines, techniques et financières

40. Globalement, les ressources mobilisées pour des études de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation étaient sans aucune mesure avec les besoins recensés et l'importance donnée à ces questions. Le manque de moyens financiers, des instruments insuffisants et inappropriés, des informations limitées sur les secteurs concernés, le manque de capacités et de compétences techniques et le manque d'expérience pour coordonner et exécuter efficacement des activités sur les changements climatiques aux niveaux national, sous-régional, régional et international ont également été relevés.

41. De nombreuses Parties ont estimé que les fonds et les délais qui leur avaient été alloués pour préparer leurs communications nationales initiales ne leur avaient pas permis de fournir dans ces communications des informations adéquates et fiables.

42. Certaines Parties ont fait observer que leurs gouvernements n'avaient que peu de ressources à consacrer à la question des changements climatiques et que ces lacunes n'étaient guère comblées par l'aide extérieure. Elles ont précisé que cela tenait peut-être à ce que certains programmes bilatéraux sont essentiellement axés sur les pays qui ont un important potentiel de réduction des émissions de GES. D'autres ont fait savoir qu'étant donné leur situation économique difficile, elles n'accordaient pas un rang élevé de priorité à la question des changements climatiques.

43. Le manque de crédits pour financer le concours de consultants internationaux et constituer des équipes pour les projets a été la cause de nombreuses difficultés dans l'exécution des activités devant conduire à l'établissement des communications nationales. Ces difficultés ont concerné en particulier le recrutement et la participation d'experts pour des activités de formation, des réunions internationales et des ateliers.

44. Certains Parties ont souligné que les fonds disponibles pour des analyses d'impact et des évaluations de la vulnérabilité dans de nombreux secteurs qui revêtent une importance vitale pour l'économie nationale étaient inadéquats.

45. De nombreuses Parties ont fait observer que pour faire face aux changements climatiques selon une approche pluridisciplinaire et réellement efficace, elles auraient besoin de ressources financières et techniques supplémentaires pour constituer et former les ressources humaines nécessaires.

F. Problèmes et obstacles techniques particuliers auxquels se sont heurtées les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore achevé leurs communications nationales initiales

46. Les problèmes et les obstacles auxquels se sont heurtées les Parties qui n'ont pas encore soumis leurs communications initiales étaient dans l'ensemble semblables à ceux qu'ont rencontré les Parties non visées à l'annexe I qui ont déjà présenté leurs communications nationales initiales. Cela étant, les Parties qui n'ont pas encore établi leurs communications nationales initiales se heurtent à des problèmes et obstacles techniques particuliers.

47. Certaines Parties ont souligné qu'elles avaient été souvent entravées, dans l'exécution des activités nécessaires à la préparation des communications nationales, par l'absence de coordination ou une coordination insuffisante, en particulier entre les experts techniques chargés d'exécuter les activités, ce qui s'est souvent traduit par d'importants retards, soit au début soit au cours de l'exécution des études techniques nécessaires.

48. De nombreuses Parties ont constaté que l'inertie/les blocages bureaucratiques propres aux institutions nationales chargées de préparer la communication nationale et l'absence de liens institutionnels suffisamment solides entre les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans les pays et les établissements nationaux d'exécution, avec la confusion qui en découlait dans la définition des rôles et des responsabilités de chacun, avaient souvent freiné le déroulement des activités entreprises en vue de l'établissement des communications nationales.

49. Certaines Parties avaient également éprouvé des difficultés à appliquer les modalités prévues par le PNUD pour les programmes exécutés au niveau national, qui n'étaient pas nécessairement compatibles avec les procédures appliquées à la gestion des projets d'activités habilitantes. Cette situation aussi a conduit à retarder l'exécution des projets devant conduire à l'établissement des communications nationales.

50. Certaines Parties ont plus précisément attribué les retards apportés à la préparation des communications nationales initiales à des troubles sociaux et/ou à des problèmes politiques et aux changements qui en sont résultés au niveau de la direction des projets. Certains changements ont été parfois cause d'inactivité, soit que les compétences techniques n'étaient pas disponibles, soit que les arrangements institutionnels n'étaient pas appropriés. D'autres Parties ont indiqué qu'on ne savait pas toujours clairement quelle institution serait chargée de préparer la communication nationale initiale, d'où des retards importants.

IV. PROGRAMMES D'APPUI²

51. Dans son précédent rapport aux organes subsidiaires (FCCC/SBI/2001/15), le GCE a noté qu'un certain nombre de programmes multilatéraux et bilatéraux avaient fourni une aide humaine, technique et financière à 137, sur un total de 146, Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration de leurs communications nationales initiales. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a apporté la majeure partie de cette aide (79,6 millions de dollars É.-U.) dans le cadre de ses programmes d'activités habilitantes sur les changements climatiques³. Cela ne constituait cependant que 7 % environ du total des fonds (1 052 milliards de dollars É.-U.) alloués par le FEM dans le domaine des changements climatiques pour la période 1991 à juillet 2000. La majorité des Parties non visées à l'annexe I (124) a reçu une aide au titre des programmes d'activités habilitantes du FEM sur les changements climatiques et trois seulement des Parties ayant soumis leur communication nationale initiale (Israël, République de Corée et Singapour) n'ont reçu aucune aide d'aucun des programmes d'appui.

52. En collaboration avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la FCCC, le FEM a mis en place et financé le Programme d'appui aux communications nationales qui a apporté une aide humaine et technique à 130 Parties non visées à l'annexe I, dont les pays d'Europe orientale et la Communauté des États indépendants, essentiellement par le biais d'ateliers thématiques d'échanges sous-régionaux, d'études techniques, d'un service d'assistance et de réseaux. Sur les fonds alloués à ce programme, 2,1 millions de dollars É.-U. ont été fournis par le FEM et 1,3 million par un cofinancement du Danemark, de la Communauté européenne, de la Finlande et de la Norvège.

53. L'aide fournie au titre de programmes bilatéraux et par des Parties visées à l'annexe II a été accordée par le biais de différents organismes et gouvernements: le programme d'études par pays des États-Unis (USCSP), l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), le Programme néerlandais d'aide aux études sur les changements climatiques, le Programme finlandais d'aide aux études sur les changements climatiques, le Gouvernement néo-zélandais et le Gouvernement grec. D'autres Parties visées à l'annexe II (Australie, Danemark, Espagne, Japon, Italie et Royaume-Uni) ont également fourni des moyens financiers et une aide technique aux Parties non visées à l'annexe I par le biais de cours de formation, d'ateliers, d'études et de projets/programmes.

² On entend par programmes d'appui les activités, projets et programmes qui ont fourni une aide pour la préparation des communications nationales initiales et l'élaboration de divers éléments des communications nationales (par exemple, inventaires nationaux de GES, évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, analyse des réductions des émissions).

³ Les programmes d'activités habilitantes sur les changements climatiques comportent des activités financées selon des procédures accélérées, des projets complets financés selon les procédures habituelles et des projets concernant des éléments limités des communications nationales initiales établies par les Parties non visées à l'annexe I.

A. Niveau de financement

54. Au 30 juin 2002, le FEM avait déboursé 1,5 milliard de dollars É.-U. sous la forme de subventions pour des projets sur les changements climatiques depuis sa création en tant que programme pilote, en 1991⁴. Par le biais de ses programmes d'activités habilitantes sur les changements climatiques, le FEM a fourni quelque 87,6 millions de dollars représentant environ 6 % du montant total à 133 Parties non visées à l'annexe I en vue de la préparation de leurs communications nationales initiales.

55. Au vu de l'aide fournie au titre des programmes multilatéraux et bilatéraux, il paraît de plus en plus nécessaire d'accroître les capacités et de renforcer les activités relatives à l'établissement des communications nationales dans les domaines suivants: inventaires nationaux des GES, évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, et analyse des réductions des émissions de GES. Lorsqu'il a étudié les ressources financières et les soutiens techniques disponibles, le GCE a constaté que de nombreux besoins n'avaient pas encore été satisfaits alors que les Parties en ont identifié de nouveaux. Une aide financière et technique supplémentaire sera donc nécessaire pour améliorer l'établissement des communications nationales. Un soutien financier additionnel devra par ailleurs être fourni aux fins de la collecte, de l'obtention, de l'archivage, du contrôle de la qualité, de la restitution et de la gestion des données, ainsi que pour le développement des capacités et des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public. L'analyse de la distribution des ressources financières a cependant montré que certains pays avaient reçu trois ou quatre fois plus de crédits que beaucoup d'autres.

56. Les orientations différentes des activités d'appui dont le champ d'application varie également selon les domaines techniques, et l'absence de système de présentation des rapports pour les programmes d'appui, notamment bilatéraux, ont fait qu'il a été difficile de procéder à une analyse complète de l'efficacité des efforts fournis à ce jour. Toutefois, les informations données plus haut sur le financement et les activités des programmes d'appui et les informations fournies à ce sujet dans le document FCCC/SBI/2001/15 semblent indiquer que le niveau du financement ainsi que le nombre et la portée des activités n'ont pas été à la mesure des besoins des Parties tels qu'elles les ont identifiés dans leurs communications nationales et des besoins des Parties qui n'ont pas encore fini d'établir leur communication nationale initiale.

B. Coordination

57. L'analyse de l'exécution des activités des programmes d'appui a montré qu'il serait nécessaire que ces programmes soient mieux coordonnés et interagissent plus efficacement pour mieux tirer parti de ressources limitées et accorder l'attention voulue aux besoins des petits pays pauvres. À cette fin pourrait être créé un système de mise en commun des informations dont le fonctionnement serait confié à une organisation/institution compétente comme le secrétariat de la Convention et qui aurait pour fonction de communiquer des données sur les programmes exécutés pour faciliter l'établissement des communications nationales ou l'un quelconque de leurs éléments.

⁴ Voir le rapport soumis par le FEM à la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (FCCC/CP/2002/4).

58. Le GCE a noté que le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales avait apporté une aide importante aux Parties non visées à l'annexe I. Le GCE a émis l'opinion que le Service d'appui aux communications nationales récemment créé par le PNUD était sans doute bien placé pour aider les pays, notamment ceux qui viennent de commencer à établir leurs communications initiales.

59. Le GCE a souligné en outre qu'il serait nécessaire de développer et de renforcer les interactions et les liens dans et entre les pays et les régions, selon les cas dans le cadre de projets multinationaux, régionaux et mondiaux ou par l'intermédiaire de centres régionaux d'excellence travaillant sur les changements climatiques.

C. Leçons de l'expérience acquise

60. Les leçons tirées de l'expérience acquise par les programmes multilatéraux et bilatéraux en matière de soutien humain, financier et technique indiquent que des changements pourraient être faits dans certains domaines afin d'améliorer les arrangements institutionnels nécessaires à l'établissement des communications nationales. On pourrait par exemple envisager les mesures suivantes:

- a) Renforcer l'engagement et la participation des principaux partenaires politiques concernés dès le début du cycle d'exécution des projets et/ou au stade de leur conception et intensifier les discussions conduites par les pays sur les projets et les activités;
- b) Apporter un soutien politique aux projets et mettre en place des cadres institutionnels appropriés pour la préparation des communications nationales;
- c) Assurer la participation de personnels nationaux aux activités des projets et faire en sorte que les pays aient le sentiment d'en être partie prenante;
- d) Accorder un appui financier et technique et intégrer les activités et les résultats des projets dans les politiques et les stratégies nationales;
- e) Développer et maintenir les compétences nationales et/ou régionales nécessaires à la collecte, au traitement et à l'analyse de données en vue de l'amélioration de la préparation des communications nationales et de la planification en faveur d'un développement durable;
- f) Axer les études entreprises dans le cadre de la préparation des communications nationales sur les priorités des pays.

D. Plans pour l'avenir

61. Les programmes multilatéraux et bilatéraux ont également fait part de leur intention de poursuivre leurs activités destinées à aider les Parties non visées à l'annexe I à s'acquitter de leurs obligations aux termes de la Convention et notamment à préparer des communications nationales. Ces programmes sont notamment le projet GIEC/PNUE sur l'évaluation de l'impact des changements climatiques et des possibilités d'adaptation à ces changements dans des régions ou secteurs multiples (*Assessment of Impacts of and Adaptation to Climate Change in multiple regions or sectors*) et le projet de la Banque mondiale sur l'adaptation aux changements climatiques dans la région des Caraïbes.

62. Le Service d'appui aux communications du PNUD exécutera trois projets pilotes régionaux en vue du développement, dans 34 pays, des capacités requises pour améliorer la qualité des inventaires nationaux de GES grâce à l'utilisation du Guide du GIEC sur les bonnes pratiques et la gestion des incertitudes (*Good Practice Guidance and Uncertainty Management*) et de la préparation d'activités d'adaptation de la phase II à l'aide du cadre pour l'élaboration de politiques d'adaptation (*Adaptation Policy Framework*) établi par le PNUD.

63. Par ailleurs, un projet mondial d'observation systématique exécuté conjointement avec le secrétariat du Système mondial d'observation du climat est en cours. Toutes ces activités alimenteront l'établissement des communications nationales.

64. Parmi les programmes bilatéraux, on citera la phase II du programme néerlandais d'aide aux études sur les changements climatiques, le soutien apporté par la Direction suisse du développement et de la coopération au Service d'appui aux communications du PNUD et les activités de l'Agence danoise de développement international. L'Agence des États-Unis pour le développement international et l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis prévoient de continuer à apporter une aide humaine, technique et financière aux Parties non visées à l'annexe I pour les activités à entreprendre aux fins de l'établissement des communications nationales, notamment les inventaires de GES, les évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et les analyses des réductions des émissions.

V. RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER LA PROCÉDURE D'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I

65. Compte tenu des problèmes et des difficultés techniques identifiés par les Parties non visées à l'annexe I dans leurs communications nationales initiales et par le GCE dans l'exercice de son mandat en application des décisions 8/CP.5 et 31/CP.7, plusieurs recommandations ont été formulées par le GCE en vue d'améliorer la procédure d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

A. Données et informations

66. Il faudrait mobiliser des ressources supplémentaires pour que soit élaboré et mis en œuvre un système viable de collecte, de compilation, d'archivage et de mise à jour de données aux fins de l'établissement des inventaires nationaux des GES, des évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et de l'analyse des réductions des émissions de GES. Une coopération régionale aux activités de production et de gestion des données devrait être encouragée.

67. Des groupes de pays et/ou de régions devraient déterminer des coefficients d'émission, en particulier pour les sources les plus importantes, qui rendent mieux compte de leur situation propre.

68. Il faudrait que des informations concernant les matériels techniques, les méthodes, les instruments et les modèles utilisés pour l'établissement des inventaires nationaux de GES, les évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et l'analyse des réductions des émissions de GES soient publiées dans toutes les langues officielles de l'Organisation

des Nations Unies dans les meilleurs délais et en suffisamment d'exemplaires pour répondre aux besoins des Parties.

B. Méthodes et autres modèles du GIEC

69. Les méthodes actuellement appliquées à l'établissement d'inventaires des GES devraient être améliorées et rendues plus claires à l'intention des Parties non visées à l'annexe I. Il faudrait en particulier mieux préciser les définitions et les systèmes de classification des forêts utilisés dans le secteur changement d'affectation des terres et foresterie.

70. Le GIEC devrait être encouragé à concevoir des méthodes, des instruments et d'autres modèles pour évaluer l'impact des changements climatiques et les mesures d'adaptation à ces changements dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, des zones côtières et de la santé dans des délais fixés en fonction des processus décisionnels en vigueur dans les Parties non visées à l'annexe I.

71. Des méthodes et des modèles permettant d'évaluer les mesures susceptibles d'être prises pour atténuer les émissions et le potentiel de réduction des émissions devraient être rendus facilement accessibles aux Parties non visées à l'annexe I.

72. Les Parties non visées à l'annexe I devraient être encouragées à exécuter les études nécessaires à des analyses détaillées des coûts et avantages.

C. Arrangements institutionnels, information et constitution de réseaux

73. Les Parties non visées à l'annexe I devraient être encouragées à mettre en place, avec une aide internationale, des cadres et mécanismes institutionnels appropriés et durables propres à exécuter de façon continue les activités requises pour l'établissement des communications nationales et l'application de la Convention.

74. Les Parties non visées à l'annexe I devraient être encouragées à simplifier les activités nécessaires à l'établissement de leurs inventaires nationaux de GES, à leurs évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et à l'analyse des réductions de GES et à les intégrer dans leurs programmes de travail réguliers.

75. Le FEM et ses organismes d'exécution devraient être encouragés à préciser les rôles et les responsabilités confiés à chacun aux fins de l'établissement des communications nationales en consultation étroite avec les organismes nationaux d'exécution.

76. Des échanges d'informations et la mise en commun de l'expérience acquise au sujet de l'établissement des communications nationales devraient être encouragés dans et entre les pays et les régions.

77. Les centres régionaux de recherche et d'enseignement devraient être renforcés et, le cas échéant, de nouveaux centres devraient être créés dans diverses régions.

D. Recherche et observation systématique, éducation, formation et sensibilisation du public

78. Les Parties non visées à l'annexe I devraient être encouragées à évaluer leurs capacités et leurs besoins en matière de recherche et d'observation systématique ainsi que d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques.

79. Il faudrait assurer la formation continue d'experts nationaux aux différentes questions liées aux changements climatiques, notamment aux inventaires nationaux des GES, aux évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et à l'analyse des réductions des émissions de GES.

80. La portée des activités de formation aux questions liées aux changements climatiques devrait être étendue à l'analyse des données et des incertitudes et aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, au niveau tant élémentaire que supérieur.

E. Ressources humaines, techniques et financières

81. Des ressources humaines, techniques et financières supplémentaires devraient être mises à la disposition des Parties non visées à l'annexe I en vue de l'amélioration de la procédure d'établissement des communications nationales.

82. Les Parties non visées à l'annexe I devraient pouvoir bénéficier de ressources financières supplémentaires de manière à renforcer leurs capacités de collecte, d'analyse et de mise à jour systématiques de données et de bases de données en vue de l'établissement de leurs communications nationales.

83. Des instructions supplémentaires précises devraient être données au FEM pour qu'il fournisse des ressources financières à la mesure des besoins identifiés par les Parties non visées à l'annexe I dans leurs communications nationales.

84. Les méthodes et les capacités nationales nécessaires à des évaluations intégrées de l'impact des changements climatiques dans différents secteurs, tels les ressources en eau, l'agriculture et la santé, les zones côtières, les établissements humains et la biodiversité, devraient être renforcées.

85. Les Parties non visées à l'annexe I devraient bénéficier d'activités de formation à l'utilisation de logiciels et d'instructions techniques de façon que les études requises puissent être exécutées localement.

86. Une aide financière et technique devrait être fournie pour des évaluations de la vulnérabilité et des coûts économiques et sociaux des mesures d'adaptation.

F. Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales

87. Dans l'exercice de son mandat tel qu'énoncé dans la décision 8/CP.5, le GCE a passé en revue les informations présentées dans les communications nationales initiales selon les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (annexe de la décision 10/CP.2), afin de les améliorer. Le rapport du GCE contenant ses recommandations pour l'amélioration des directives relatives à la notification, dans les

communications nationales, des inventaires nationaux de GES, des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, des analyses des réductions de GES et des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public a été soumis aux organes subsidiaires à leur quinzième session et est publié sous la cote FCCC/SBI/2001/15.

88. En application de la décision 31/CP.7, le GCE a également apporté sa contribution au projet de directives améliorées pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. La contribution du GCE a été publiée sous la cote FCCC/SBI/2002/INF.8.

Annexe**Rapport de la Présidente du Groupe consultatif d'experts**

1. La Présidente du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), M^{me} Isabelle Niang-Diop (Sénégal), a rendu compte des travaux du GCE à la seizième session des organes subsidiaires. Elle a rappelé que le GCE avait présenté son premier rapport (FCCC/SBI/2001/15), pour la période 2000-2001, aux organes subsidiaires à leur quinzième session tenue en octobre 2001 à Marrakech (Maroc).

2. La Présidente du GCE a rappelé qu'en plus du mandat énoncé dans l'annexe de la décision 8/CP.5, le GCE avait également été chargé par la Conférence des Parties, à sa septième session (décision 31/CP.7): i) d'identifier et d'évaluer les problèmes et difficultés techniques ayant nui à l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I qui ne les ont pas encore achevées et de formuler des recommandations pour examen par les organes subsidiaires; ii) d'apporter une contribution au projet de directives améliorées relatives à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I; iii) d'organiser deux ateliers afin de permettre la mise en commun de données d'expérience et iv) dans la mesure du possible, d'organiser une réunion du GCE et une réunion du groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA), l'une à la suite de l'autre, afin de permettre un échange de vues.

3. La Présidente a ensuite rendu compte des activités exécutées par le GCE depuis son dernier rapport. Elle a notamment résumé les travaux de l'atelier tenu en avril 2002 sur l'identification et l'examen des problèmes et des difficultés techniques rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore soumis leurs communications nationales initiales, exposé les résultats de la cinquième réunion du GCE sur la coordination des activités et programmes qui facilitent et appuient l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, décrit le plan de travail établi par le GCE pour remplir son mandat et évoqué également les relations entre le GCE et les PMA ainsi que l'échange de vues sur les activités susceptibles d'être exécutées pour améliorer l'établissement des communications nationales.

4. La Présidente a noté que dans l'exercice de son mandat énoncé dans la décision 31/CP.7, le GCE avait tenu son premier atelier du 10 au 12 avril 2002 à Bonn, en Allemagne. Cet atelier avait permis de procéder à des échanges de données d'expérience avec les Parties non visées à l'annexe I sur différentes questions relatives à la préparation des communications nationales. Il avait également fourni la première contribution du GCE au projet de directives améliorées présenté lors de l'atelier tenu à Bonn (Allemagne) du 15 au 17 avril 2002 sur la révision des directives relatives à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

5. Le GCE avait pris connaissance des vues exprimées par certaines Parties non visées à l'annexe I (ne comprenant pas les pays les moins avancés) qui avaient reçu des crédits il y a plus de trois ans pour établir leur communication nationale initiale et ne l'avait pas encore soumise. Ces informations avaient été recueillies au moyen d'un questionnaire et également présentées à l'atelier. Le GCE avait noté que ces Parties étaient confrontées à des problèmes d'ordre méthodologique et analytique semblables à ceux qu'avaient rencontrés les Parties ayant présenté leurs communications nationales initiales. Toutefois, les exposés présentés lors des ateliers

avaient fait apparaître des difficultés institutionnelles, gestionnaires et financières supplémentaires dont il a été rendu compte dans le document FCCC/SBI/2002/INF.3.

6. La Présidente a ajouté que le GCE avait reconnu que la coordination des activités et programmes qui facilitent et appuient l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I laissait à désirer et qu'il avait donc recommandé que soient améliorés les échanges d'informations sur les activités des programmes existants, par exemple par l'établissement d'une base de données officiellement accessible sur les activités et programmes qui ont été ou sont exécutés en vue de l'établissement de communications nationales. Le GCE avait également constaté avec regret que des programmes importants à ce sujet avaient disparu et qu'il n'était pas envisagé de les remplacer. La Présidente a indiqué que le GCE avait souligné qu'il était nécessaire de continuer à apporter une aide financière et technique aux 62 Parties non visées à l'annexe I qui sont encore en train d'établir leurs communications nationales initiales.

7. Au sujet du plan de travail du GCE pour la période comprise entre juin et octobre 2002, la Présidente a indiqué que le GCE avait eu une discussion sur son rapport à la dix-septième session des organes subsidiaires et sur un projet de programme pour son deuxième atelier. À l'issue de cette discussion, le GCE était convenu de ce qui suit:

a) Le rapport soumis par le GCE à la dix-septième session des organes subsidiaires serait une synthèse des travaux du GCE entre la date de sa création, lors de la cinquième Conférence des Parties, et la huitième Conférence des Parties en octobre 2002. Il présenterait aussi les résultats de l'échange de vues consacré aux activités qui pourraient être exécutées pour améliorer l'établissement des communications nationales;

b) Le GCE tiendrait son deuxième atelier du 7 au 9 août, peut-être à Nassau, aux Bahamas, afin de mener à bien son examen des problèmes et des difficultés rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore soumis leurs communications nationales initiales et des programmes et activités d'appui. Les pays qui n'ont pas encore fourni d'informations sur les problèmes et difficultés techniques que leur pose la préparation de leurs communications nationales initiales seraient invités à le faire à cet atelier. Les représentants des organisations d'aide multilatérale qui appuient la préparation des communications nationales seraient également invités à présenter des exposés sur leurs programmes selon un cadre qui serait fourni par le GCE. Des experts feraient également des exposés sur les moyens de surmonter certaines des difficultés déjà identifiées.

8. La Présidente a indiqué que le GCE avait également débattu de ses liens avec le groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA). Ce dernier avait noté qu'il ne serait malheureusement pas possible d'organiser deux réunions l'une à la suite de l'autre en 2002 comme l'avait décidé la Conférence des Parties à sa septième session (décision 31/CP.7, par. 5). Le GCE avait cependant souligné qu'il était important que les deux groupes procèdent à des échanges de vues, ce qui pourrait être fait par l'intermédiaire de leurs membres qui siègent au sein des deux groupes, ainsi que par l'examen des rapports établis par chacun des deux groupes et par la participation d'experts du groupe des PMA aux ateliers du GCE.

9. Le GCE avait également débattu des ressources financières à fournir pour l'établissement des deuxième communications nationales. Compte tenu des lacunes et des difficultés recensées lors de l'établissement des communications nationales initiales, le GCE avait reconnu qu'il serait

peut-être nécessaire d'allouer des moyens financiers accrus à l'amélioration de la procédure d'établissement des communications nationales. Le GCE avait recommandé que les crédits attribués par le FEM aux Parties pour l'établissement de leurs communications nationales soient alloués en fonction de critères transparents et eu égard aux besoins particuliers de chaque Partie.

10. Le GCE avait en outre débattu des activités qui pourraient être exécutées à l'avenir pour améliorer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et, à cet égard, avait retenu les options suivantes: procéder à des évaluations techniques des communications nationales sur une base volontaire; organiser des ateliers sur des sujets précis; surveiller l'exécution des programmes de développement des capacités et mieux coordonner les procédures d'établissement des communications nationales; enfin, établir des rapports au titre d'autres accords concernant l'environnement. Il serait nécessaire de recenser les mécanismes institutionnels susceptibles d'appuyer de telles activités.

11. La Présidente du GCE a déclaré être convaincue que nombre des problèmes et difficultés techniques recensés et des recommandations formulées par le GCE seraient pris en compte lorsque serait déterminé le soutien financier et technique à apporter pour l'établissement des communications ultérieures des Parties non visées à l'annexe I. Dans ces conditions, les organes subsidiaires souhaiteraient peut-être inviter les mécanismes financiers et les organisations bilatérales concernés à apporter une aide financière et technique aux Parties non visées à l'annexe I qui sont prêtes à établir leurs deuxièmes communications nationales.

12. En conclusion, la Présidente a salué le dévouement et le zèle des experts du GCE et remercié les gouvernements et organisations qui avaient permis à ces experts de participer aux travaux du GCE. Elle a également adressé ses remerciements aux autres experts (101 participants représentant 68 Parties) qui avaient participé aux ateliers du GCE. Au nom du GCE, la Présidente leur a exprimé sa gratitude et ses remerciements. Elle a enfin remercié les Gouvernements de l'Allemagne (par le biais du Fonds de Bonn), de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, des Pays-Bas et de la Suisse d'avoir financé les ateliers du GCE et le secrétariat de la FCCC de l'aide précieuse qu'il avait apportée au GCE pour l'organisation de ses travaux et la production de ses rapports.
